



**Diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg**

*Service de la communication*

## **Communiqué de presse**

### **Monseigneur Morerod veut la justice et prendra des mesures**

**Le temps de la justice et le temps médiatique ne sont pas les mêmes. Mgr Charles Morerod, qui s'est récemment vu reprocher par les médias d'avoir ignoré des faits d'abus sexuels, réfute vigoureusement avoir couvert des abus ou en avoir protégé les auteurs. Trois enquêtes sont en cours. Privilégiant toujours la justice à la précipitation, des mesures provisionnelles ayant été adoptées, les décisions nécessaires seront prises, une fois les conclusions des enquêtes connues.**

En ce qui concerne les accusations portées contre l'abbé F., Mgr Morerod a transmis - comme il le fait toujours - l'intégralité des informations en sa possession à la police (en novembre et au fur et à mesure de l'arrivée de nouveaux éléments). Une enquête de police est en cours.

En parallèle (la police ayant dans un premier temps considéré que rien de pénal n'apparaissait), Mgr Morerod, se devant de prendre des mesures canoniques, a mandaté un enquêteur externe et neutre, Me Maurice Harari, pour faire la lumière sur les manquements au droit canonique de l'abbé F. et d'autres personnes. Une enquête canonique préalable est ainsi en cours.

Par ailleurs, Mgr Morerod conteste vigoureusement avoir caché des faits et réaffirme que « nommer un curé en étant au courant de tels faits serait non seulement faux mais aussi stupide ». Toutefois, les affaires récentes entraînent une troisième enquête, interne, sur la non-transmission d'informations, le manque de discernement et la disparition de documents.

Ainsi, trois enquêtes sont en cours. Pour l'heure, le ministère de l'abbé F. a été retiré, pour toutes ses fonctions.

Préférant la justice à la précipitation et compte tenu du fait que d'autres témoins peuvent s'exprimer, Mgr Morerod ne communiquera plus sur le sujet avant de disposer des résultats des enquêtes.

L'évêque vous remercie pour votre patience et rappelle que toute personne qui connaît des faits doit les signaler (d'abord à la police), comme nous le demandons avec insistance depuis longtemps.

*Fribourg, le 9 février 2020*

Le Service diocésain de la communication

**Lien : [Page « abus sexuels » sur le site du diocèse](#)**